

## PROGRAMME

# Formation recyclage "Préparation CACES® PEMP - Groupe A" / Inter R486 (anciennement 1A et 3A)

Réf : PEMP\_GA / FR / INTER

Dernière MAJ : 16/01/2023

Version : 3

**Date(s)** : Selon planning 2023**Durée** : 14.00 heures (2.00 j)**Horaires** : 8:30-12:00 / 13:30-17:00**Tarif HT par personne** : 490.00 €

En cas de prise en charge par votre OPCO avec subrogation de paiement, merci de nous communiquer l'information et nous transmettre le numéro d'agrément avant la facturation. A défaut, la facture vous sera imputée dans sa totalité.

**Lieu** : Aurama (LT) 2 allée du développement 42350 La Talaudière**Effectif** : 4 - 6 participant(s)

Si le seuil minimum d'inscrit à une session n'est pas atteint, EP FORMATION se réserve le droit de l'annuler ou de la reporter.

**Délai d'inscription :**

La limite d'inscription est fixée à 10 jours ouvrés avant le début du stage (sous réserve de places disponibles).

Les inscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée et validées à réception du paiement intégral de la formation.

**Accessibilité aux personnes en situation de handicap :**

Toute personne inscrite faisant état d'un handicap sur le bulletin d'inscription donnera lieu à un entretien téléphonique avec l'entreprise. L'objectif est de permettre, avant la formation, à EP FORMATION de valider ou non la faisabilité de l'accueil ou l'aménagement à prévoir au vu du handicap déclaré.

**Public :**

- Toute personne ayant déjà conduit professionnellement une PEMP (Plateforme Élévatrice Mobile de Personnel) du Groupe A.

**Prérequis :**

L'entreprise doit s'assurer au préalable que l'apprenant réponde aux prérequis de la formation visée.

- Être âgé de 18 ans et plus
- Présenter sa pièce d'identité et une photo d'identité (format papier)
- Comprendre le français (écrit lors des examens théorique et oral lors des examens pratiques). Traducteur non autorisé le jour des tests. Les questions du test écrit peuvent être répétées à l'oral mais ne seront ni traduites, ni reformulées.
- Être déjà titulaire du certificat CACES® (présentation du titre CACES® arrivé à expiration avant l'entrée en formation)
- Se présenter avec ses équipements de protection individuelle (vêtements HV, chaussures de sécurité, casque avec jugulaire, gants, harnais, longe, protections auditives) / Pas de prêt d'EPI possible

### Objectifs pédagogiques

- Mettre à jour les compétences nécessaires à la conduite de la PEMP concernée en situation de travail
- Mettre à jour les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité de la PEMP concernée

EP FORMATION (SARL)

21 chemin de Laya Saint Etienne 42100 | SIRET: 89108665400011 | TVA: FR17891086654 | Code NAF (APE): 8559A |

Site internet: <https://www.ep-formation42.fr> | Certification Qualiopi n° FR068744-1

Déclaration d'activité: 84420352042 (auprès du préfet de région de: Rhône Alpes) Cet enregistrement ne vaut pas agrément d'Etat

- Mettre à jour les informations relatives aux risques liés à son utilisation
- Maîtriser les moyens et méthodes permettant de prévenir ces risques
- Valider ses connaissances en vue de l'évaluation théorique et pratique définie par la R486 (réalisée par un Organisme Testeur Certifié)

## Contenu de la formation (déroulé pédagogique)

- ACTUALISATION DES CONNAISSANCES THEORIQUES :
  - Révisions sur la totalité du programme théorique prévu par la recommandation
  - La recommandation R486A, textes et procédure
  - La législation (obligation de l'employeur, responsabilité de chacun)
  - Les différents organismes de prévention et leurs rôles
  - Le CACES®, l'autorisation de conduite
  - Les équipements obligatoires pour le conducteur de PEMP
  - Les responsabilités physiques, morales et pénales lors d'un accident grave
  - Les règles de circulation à l'intérieur de l'entreprise et sur la voie publique
  - Les responsabilités du conducteur de PEMP
  - Les principales interdictions
  - La classification des PEMP
  - Utilisation des PEMP
  - Notion d'équilibre, le centre de gravité de la charge, plaque de charge
  - Vérifications d'usage des PEMP (mécanique, chaîne cinématique et hydraulique, source d'énergie, organe de freinage et direction)
  - Prise de poste / Fin de poste
- ACTUALISATION DES COMPETENCES PRATIQUES :
  - Révisions et correctifs éventuels de l'utilisation en sécurité des nacelles
  - Explication préliminaire par le formateur à tout le groupe, ensuite chaque apprenant effectue des manœuvres sous la direction du formateur tandis que le reste du groupe suit en écoute pédagogique les indications du formateur. Le formateur suit un plan précis pour aborder tous les points du programme pratique.
  - Mise en pratique de la théorie
  - Vérification des équipements individuels de protection
  - Vérification des documents de l'engin
  - Vérifications de l'engin (état des équipements de l'engin, vérification des différents niveaux, essais hydrauliques de l'engin)
  - Conduite des nacelles (PEMP) relevant du Groupe A (parcours défini avec panneau de signalisation, slalom, pente, virage, passages de portes)
  - Stabilisation, élévation, opérations particulières

### Résultats attendus à l'issue de la formation

Réussite aux épreuves théoriques et pratiques pour obtenir le CACES® PEMP Groupe A

### Modalités d'évaluation

La réussite aux épreuves théoriques nécessite l'obtention :

- d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test,
- et d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués.

La réussite aux épreuves pratiques nécessite l'obtention :

- d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test,
- et d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués,
- et d'une note supérieure à zéro pour chacun des points d'évaluation du barème.

### Détail sur la certification

Délivrance des documents suivants:

- Certificat de réalisation (avec réussite ou échec aux tests écrits et pratiques)

Si résultats favorables, délivrance d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES®) conformément à l'arrêté du 02 décembre 1998 et à la recommandation R486A de la CNAM, qui permettra à l'employeur d'émettre une autorisation de conduite, si les conditions suivantes sont réunies:

- délivrance de l'aptitude médicale du salarié à la conduite de cet équipement

EP FORMATION (SARL)

21 chemin de Laya Saint Etienne 42100 | SIRET: 89108665400011 | TVA: FR17891086654 | Code NAF (APE): 8559A |

Site internet: <https://www.ep-formation42.fr> | Certification Qualiopi n° FR068744-1

Déclaration d'activité: 84420352042 (auprès du préfet de région de: Rhône Alpes) Cet enregistrement ne vaut pas agrément d'Etat

- vérification préalable de la connaissance du salarié des lieux et instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation.

Lien recommandation R486 (CACES® Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité des Plates-formes élévatrices mobiles de personnel) :

<https://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/435439/document/r486.pdf>

### **Validité**

5 an(s)

## **Organisation de la formation**

### **Equipe pédagogique**

Formateurs qualifiés

Testeur appartenant à un organisme certifié testeur CACES®

### **Méthodes et moyens utilisés**

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation
- Documents supports de formation projetés
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets
- Livret disponible sur l'extranet de l'apprenant
- Mise à disposition de documents supports à la suite de la formation
- Utilisation d'une (ou de plusieurs) PEMP adaptée(s) à l'enseignement de la catégorie de CACES®

### **Dispositif de suivi, d'exécution, d'évaluation et de résultats de la formation**

- Feuilles de présence
- Fiche des attentes de l'apprenant
- QCM de positionnement
- Tours de table réguliers pour valider l'acquisition des connaissances
- Mises en situation
- Questions orales ou écrites (QCM)
- Formulaire d'évaluation de la formation

### **Conditions de réussite pour le bon déroulement de la formation**

Afin de garantir le bon déroulement de cette formation, les règles suivantes doivent être respectées par l'entreprise et l'apprenant :

- Le contenu du programme de formation devra être lu par l'apprenant avant le premier jour de formation.
- La convocation, le programme, le règlement intérieur et le plan d'accès devront être remis en main propre de l'apprenant.
- L'apprenant s'engage à participer à la totalité du programme de manière active et constructive.
- Le dirigeant d'entreprise s'engage à assurer le suivi et la mise en oeuvre des acquis de la formation auprès de son collaborateur après la formation.

#### **EP FORMATION (SARL)**

21 chemin de Laya Saint Etienne 42100 | SIRET: 89108665400011 | TVA: FR17891086654 | Code NAF (APE): 8559A |

Site internet: <https://www.ep-formation42.fr> | Certification Qualiopi n° FR068744-1

Déclaration d'activité: 84420352042 (auprès du préfet de région de: Rhône Alpes) Cet enregistrement ne vaut pas agrément d'Etat